



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/835
S/1997/227
18 mars 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 81 de l'ordre du jour
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DÉCLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-deuxième année

Lettre datée du 14 mars 1997, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter ci-joint à votre attention la déclaration de la
Présidence au nom de l'Union européenne sur le Zaïre (dont copies jointes en
langue française et anglaise), publiée le 7 mars 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale
et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent des
Pays-Bas auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) N. H. BIEGMAN

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration sur le Zaïre datée du 7 mars 1997, faite
par la Présidence au nom de l'Union européenne

L'Union européenne réitère son soutien aux efforts de l'Envoyé spécial de l'Organisation des Nations Unies/Organisation de l'unité africaine pour la région des Grands Lacs de réaliser une résolution pacifique du conflit dans l'est du Zaïre.

Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite de l'accord exprimé par les autorités zaïroises au plan de paix en cinq points contenu dans la résolution 1097 (1997) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Elle considère qu'il s'agit d'une étape importante qui doit être prise en compte pour faire progresser le processus.

Elle appelle toutes les parties impliquées dans la crise zaïroise à adhérer au plan de paix du Représentant spécial des Secrétaires généraux de l'ONU et de l'OUA et à en mettre en oeuvre les différentes dispositions.

L'Union européenne continuera d'agir auprès de tous ses partenaires de la communauté internationale en vue d'une application rapide et complète du plan de paix de l'ONU et de l'OUA.
